

▶ Les offres commerciales de gaz et d'électricité sont de plus en plus nombreuses à côté des tarifs réglementés, les fournisseurs d'énergie aussi. Il devient de plus en plus difficile de s'y retrouver. Nos conseils.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Faut-il changer de fournisseur?

TIYAS/GETTY



ÉLISABETH CHESNAIS

Jusqu'à 30 offres commerciales et le choix entre 14 fournisseurs pour votre alimentation en électricité, plus de 25 offres et 8 opérateurs pour votre fourniture en gaz naturel, ça ne fait plus l'ombre d'un doute, le temps du monopole EDF-GDF est révolu. Depuis maintenant dix ans que le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence, on est plutôt dans le trop-plein de propositions. Mais si on parle finances, on a tout lieu de s'en réjouir. Après plusieurs années un peu atones, la concurrence a du bon, elle réduit le montant des factures. Les dernières enchères inversées organisées par l'UFC-Que Choisir en septembre dernier ont même pulvérisé les records de baisse, faisant bénéficier les souscripteurs de conditions exceptionnelles avec un montant du kWh électrique à -23% par rapport au tarif réglementé, et un prix du kWh gaz à -17%. Spectaculaire, ce résultat reste sans équivalent sur le marché de l'énergie grand public. Il a néanmoins dynamisé la concurrence entre fournisseurs.

Tarif réglementé, prix du marché, prix fixe, prix indexé... on s'y perd

Un maquis d'offres incompréhensibles

Sur le plan de la clarté de l'information fournie au consommateur, c'est une tout autre histoire. Le maquis des offres ressemble furieusement à celui qui régnait dans la téléphonie mobile à ses débuts. Les fournisseurs multiplient les offres, jouent sur

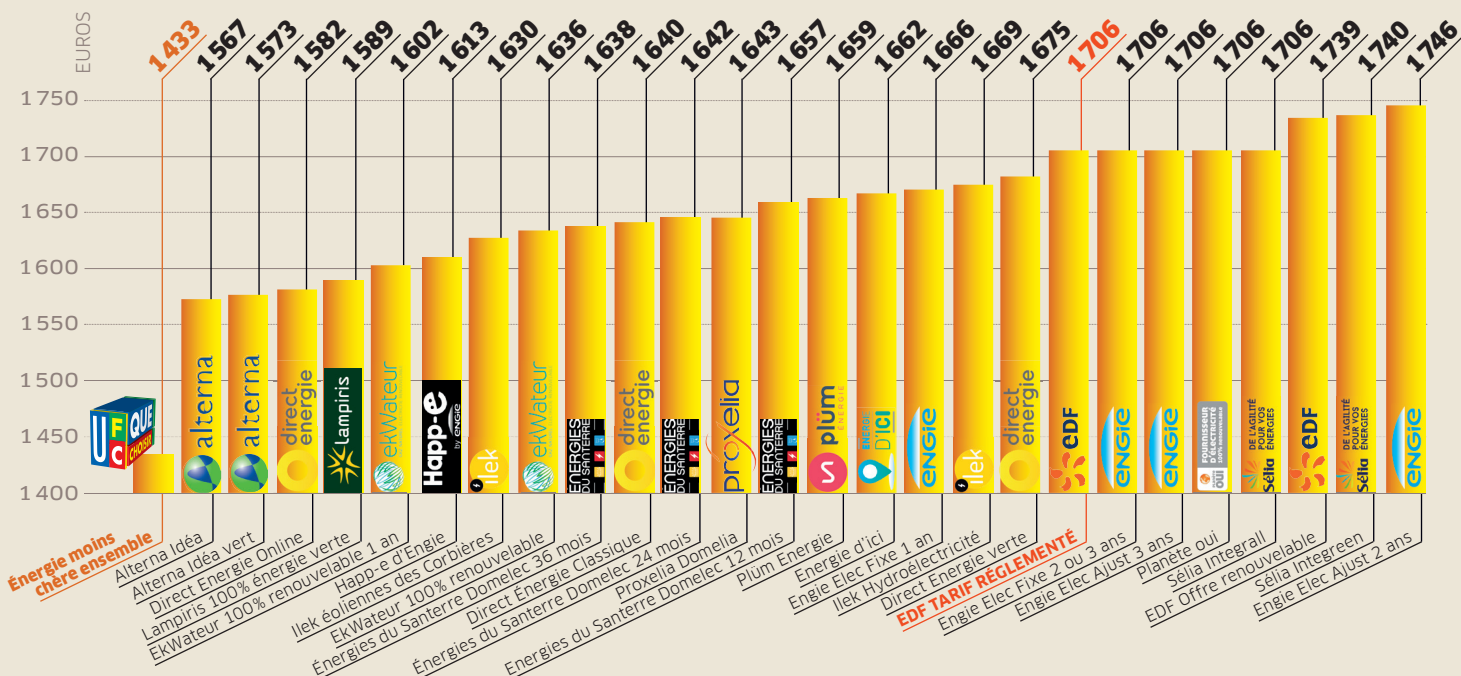
«l'origine» du kWh, renouvelable ou pas, sur la durée du contrat, sur le prix, fixe ou indexé, et quand il s'agit du gaz, sur la multiplication des zonages. Ce dernier paramètre est peu connu, mais il varie d'une commune à l'autre et peut avoir une grosse influence sur la facture. Quand on n'est pas spécialiste, il y a de quoi être perdu.

Il faut donc se méfier des pièges et des offres alléchantes qui sont proposées par téléphone, par démarchage à domicile ou dans les galeries commerciales. Jamais compétitives, elles comptent en général parmi les plus chères. D'autant qu'en matière d'énergie, les professionnels peuvent facilement gruger le client. Beaucoup d'entre nous n'ont pas encore bien assimilé les conséquences du passage de notre ancien monopole à la concurrence entre des opérateurs de plus en plus nombreux.

Si l'on en juge par le dernier baromètre annuel du Médiateur national de l'énergie paru l'automne dernier, «66% des Français continuent de penser qu'EDF et Engie (anciennement GDF Suez) sont une seule et même entreprise, ou bien deux entreprises non concurrentes». À la décharge de ces nombreux consommateurs mal informés, il faut admettre que c'est compliqué. EDF et Engie restent, pour des raisons historiques, les deux seuls opérateurs habilités à distribuer l'énergie à tarif réglementé, EDF l'électricité, Engie le gaz. Mais à côté de cette activité de service public, ils sont en concurrence frontale entre eux ainsi qu'avec tous les autres fournisseurs d'énergie sur des offres d'électricité et de gaz à des prix librement fixés par chacun.

ÉLECTRICITÉ

Dépense annuelle pour un logement tout électrique. Abonnement 9 kVA, 6 600 kWh en heures pleines et 4 400 kWh en heures creuses. Prix mars 2017.



Pas de doute, le marché de la fourniture d'électricité évolue vite. Notre panorama des offres compte en effet 6 nouveaux fournisseurs depuis le précédent (QC n° 539) qui n'a même pas deux ans. Parmi ces nouveaux venus, deux ont une démarche particulière, ils vendent en direct l'électricité renouvelable de producteurs locaux, c'est le cas d'Énergie d'ici et d'Ilek. Avec le pionnier Enercoop, qui fournit exclusivement de l'électricité 100% renouvelable en faisant directement appel à de petits producteurs et en les soutenant, ils sont les seuls à acheter en direct aux producteurs. Ils se différencient donc nettement des autres fournisseurs d'électricité, qui font surtout du marketing vert quand ils commercialisent des offres d'électricité 100% renouvelable. Elles sont en effet basées sur l'achat de garanties d'origine aux grandes centrales hydroélectriques amorties depuis longtemps. Ils verdissent ainsi une électricité bon marché qui fait partie du mix énergétique d'EDF depuis des décennies!

Alors, face à ce marché en pleine évolution, faut-il changer ou pas de fournisseur? Nos réponses en fonction de votre profil.

Vous avez souscrit à l'offre «Énergie moins chère» de l'UFC-Que Choisir (Lampiris)

Surtout ne changez rien, restez-y, c'est la meilleure décision que vous ayez pris en matière de fourniture d'énergie. Avec un prix du kWh HT à -23% par rapport au tarif réglementé de septembre dernier, elle reste de très loin la meilleure offre possible.

Vous êtes client d'EDF au tarif réglementé

Si vous recevez les factures d'EDF depuis toujours, si vous n'avez jamais fait aucune démarche pour changer et si vous avez refusé les offres faites par téléphone, vous êtes dans cette situation, comme 86% des ménages. C'est loin d'être le meilleur prix sur le marché de l'électricité, on trouve le prix du kWh HT à -10%, ça vaut la peine.

Vous êtes client d'EDF en prix de marché

Fuyez, changez au plus vite, c'est une des offres les plus chères en électricité. Elle a beau être renouvelable, son prix ne se justifie pas puisqu'il s'agit

de garanties d'origine sur l'électricité des grands barrages hydroélectriques. Si vous tenez à rester chez EDF, repassez plutôt en tarif réglementé.

Vous êtes client d'Engie en offre à prix fixe

Les offres à prix fixe d'Engie sur 2 ou 3 ans sont au prix du tarif réglementé d'EDF, elles évitent l'augmentation du prix du kWh mais sont loin d'être les plus compétitives. Si votre offre est

en cours depuis un certain temps, comparez-la aux offres des autres fournisseurs alternatifs sur <https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201/> pour situer son prix.

Vous êtes client d'un fournisseur alternatif en prix indexé sur le tarif réglementé

L'offre est intéressante avec un prix du kWh à -10%, à la rigueur -8%. Si c'est moins, il vaut mieux changer de fournisseur.

LES MEILLEURES OFFRES EN ÉLECTRICITÉ

AVEC UN ABONNEMENT EN 3 KVA

DOMELEC sur 36 mois d'Énergies du Santerre, un fournisseur alternatif créé en 2015, est la plus compétitive

pour les petites consommations. De plus, elle est en prix fixe sur 3 ans, ce qui met à l'abri des hausses à venir.

AVEC UN ABONNEMENT EN 6 KVA

DIRECT ÉNERGIE ONLINE, mais c'est un prix indexé sur le tarif réglementé et une offre 100% Web.
LAMPIRIS, +1% sur la facture par rapport à Online, mais un prix fixe sur 1 an.

DOMELEC 36 MOIS D'ÉNERGIES DU SANTERRE, une première facture 3,5% plus chère qu'avec Online, mais un prix fixe du kWh et de l'abonnement pendant 3 ans.

AVEC UN ABONNEMENT 9 KVA HEURES PLEINES HEURES CREUSES

ALTERNA IDÉA, c'est l'offre la moins chère pour les logements chauffés à l'électricité.
DOMELEC 36 MOIS, c'est 2 à

4% de plus qu'Idéa sur la facture selon les consommations, mais un prix stable pendant 3 ans.

REPÈRES

TARIF RÉGLEMENTÉ ET PRIX DE MARCHÉ

Rappelons que le tarif réglementé est un tarif fixé par les pouvoirs publics. Les opérateurs historiques en détiennent le monopole, EDF pour l'électricité, Engie (ex-GDF Suez) pour le gaz, et sur 5% du territoire, des fournisseurs historiques locaux. Le prix de marché est,

à l'inverse, un prix librement fixé par chaque fournisseur d'énergie, y compris EDF et Engie, avec un tarif différent pour chacune de ses offres s'il en commercialise plusieurs. L'offre en prix de marché peut être moins chère ou, au contraire, plus chère que le tarif réglementé.

PRIX FIXE ET PRIX INDEXÉ

L'offre de marché est dite en prix indexé quand l'évolution du prix du kWh est identique à celle du tarif réglementé, à la hausse comme à la baisse. Elle

est dite en prix fixe quand le montant du kWh HT reste le même sur toute la durée du contrat, quelles que soient les évolutions du tarif réglementé.

FOURNISSEURS ET GESTIONNAIRES DE RÉSEAU

EDF, ERDF, GRDF, la confusion est fréquente et d'autant plus facile que les deux gestionnaires de réseau, GRDF pour celui de gaz, Enedis (ex-ERDF) pour celui d'électricité, sont chacun filiale à 100% d'un des deux grands fournisseurs d'énergie historiques, Enedis d'EDF, GRDF d'Engie. Mais alors que leur maison mère est en concurrence avec tous les autres fournisseurs d'énergie

sur la fourniture de gaz et d'électricité, les gestionnaires de réseau sont l'un comme l'autre en situation de monopole, ils assurent le service public de la distribution d'énergie. Leur compétence s'étend du réseau jusqu'aux compteurs des usagers, relevés compris, quel que soit le fournisseur de gaz ou d'électricité qui facture les consommations.

DURÉE DU CONTRAT ET ENGAGEMENT

Une fois n'est pas coutume, souscrire à une offre d'énergie sur 1, 2, 3 ou 4 ans n'engage à rien, il est possible de changer de fournisseur à tout moment sans payer la moindre pénalité. La fourniture d'énergie est régie

par des règles très particulières, la durée du contrat n'engage que le fournisseur, pas le client. Attention, c'est une réglementation spécifique, elle ne s'applique pas aux autres secteurs.

CHANGER DE FOURNISSEUR SANS SOUCI

Rien de plus simple que de changer de fournisseur, il suffit de souscrire chez celui qu'on a choisi. Il s'occupe de tout, il ne peut pas y avoir de coupure de courant ou de gaz. Quand il y a un litige, il porte sur les consommations facturées par l'ancien et/ou le nouveau. Pour éviter tout problème, *Que Choisir* recommande de

faire soi-même son relevé de compteur au moment de la résiliation et de communiquer son index de consommation aux deux fournisseurs, l'ancien (ou le gestionnaire de réseau s'il le demande) et le nouveau. C'est le moyen le plus fiable pour se prémunir d'un éventuel différend difficile à régler.

Pour l'instant, 86% des usagers de l'électricité ont préféré jouer la prudence et rester au tarif réglementé chez EDF. Les abonnés au gaz se sont montrés plus entreprenants, il n'en reste que 53% au tarif réglementé chez Engie. Mais l'opérateur historique est le principal bénéficiaire de cette hémorragie : 24% des usagers sont en effet passés en prix de marché chez Engie, contre 23% qui se partagent entre les sept autres fournisseurs ! C'est le résultat d'une politique commerciale très offensive, d'appels téléphoniques pressants et d'un démarchage parfois insistant, beaucoup plus que d'une offre vraiment intéressante pour les usagers ; les offres de gaz à prix fixe sur trois ans qui font un tabac chez Engie n'ont jamais été compétitives au moment de leur souscription.

L'émergence des fournisseurs alternatifs

Certains fournisseurs alternatifs se positionnent nettement mieux qu'EDF et Engie en prix de marché, que ce soit en gaz ou en électricité. Il faut compter avec ceux qui sont arrivés dès l'ouverture du marché, comme Direct Energie, Eni, Antargaz, Enercoop, Alterna, Proxelia, Energem, Planète Oui et Lampiris, bien

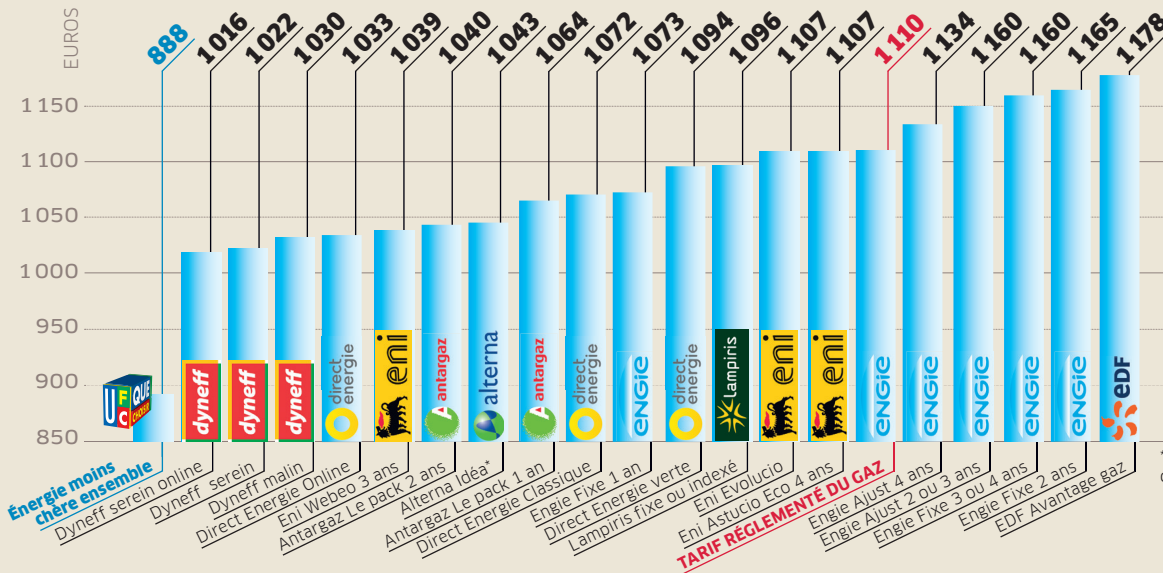
connu des lecteurs de *Que Choisir* pour avoir remporté par deux fois les appels d'offres « Gaz moins cher ensemble » organisées par l'UFC-Que Choisir, avant

EDF et Engie ne sont jamais les plus compétitifs

d'être lauréat d'« Énergie moins chère ensemble », tant sur le gaz que l'électricité. Et puis il y a de nouveaux arrivants, des petits fournisseurs d'énergie qui voient parfois grand. Certains se positionnent clairement sur la conquête de parts de marché en adoptant une stratégie sur les prix, c'est le cas de Dyneff qui est entré sur le marché du gaz il y a à peine deux ans, et d'Énergies du Santerre qui est arrivé à peu près en même temps sur le marché de l'électricité. Tout comme Sélia, Énergies du Santerre a été créé par une entreprise locale de distribution, un fournisseur historique implanté dans les Deux-Sèvres pour Sélia, dans la Somme pour Énergies du Santerre. D'autres sont de petites sociétés qui misent sur le Web, les réseaux sociaux, le collaboratif et le sentiment d'appartenance à une communauté à qui on offre des services. Suivi conso, « communauté solidaire et passionnée » au menu chez EkWateur, suivi conso, conseils et cagnotte chez Plüm Énergie. Et puis il y a ceux, comme Ileek et Énergie d'ici, qui se différencient par une offre originale : ils font de la vente directe d'électricité 100% renouvelable en achetant la quantité de kWh consommés par leurs clients à des producteurs locaux bien identifiés. Au final, le panel d'offres est de plus en plus fourni, tant en gaz qu'en électricité. ♦

GAZ

Dépense annuelle pour un logement chauffé au gaz. 16 000 kWh/an en zone 2. Prix mars 2017.



Trouvez les meilleures offres de gaz et d'électricité grâce à notre comparateur <http://ufcqc.link/energie557>

*Prix variables d'une commune à l'autre

Le marché du gaz est bien différent de celui de l'électricité. D'abord par les prix, qui changent chaque mois et qui ne sont pas condamnés à augmenter. Depuis la révision de la formule de calcul du tarif réglementé en 2013, ils sont même nettement orientés à la baisse, bien qu'on retienne plus facilement les hausses de prix hivernales que la tendance générale. Mais les faits sont têtus et notre courbe d'évolution des prix très parlante (voir graphique ci-dessous). L'autre enseignement de ce graphique, c'est qu'il faut changer de fournisseur de gaz au bon moment quand on opte pour une offre à prix fixe. La réduction s'applique en effet sur le tarif réglementé du mois de souscription. Il faut donc changer lorsque le tarif réglementé baisse, en

dehors de la période de chauffe. Les fournisseurs sont moins nombreux en gaz qu'en électricité et les nouveaux venus ne se bousculent pas. Mais on compte l'arrivée récente de Dyneff, qui fut longtemps un acteur pétrolier régional du Languedoc-Roussillon avant de passer sous le contrôle de la compagnie nationale de pétrole et de gaz du Kazakhstan. Enfin, le marché du gaz présente un particularisme qui peut influencer sur le prix payé, il s'agit des zones tarifaires. Inutile de s'en préoccuper quand on consomme moins de 6000 kWh par an, elles entrent en jeu à partir de ce seuil. Il en existe 6 en tarif réglementé d'Engie, de la zone 1 la moins chère à la zone 6 la plus chère, et une majorité de fournisseurs alternatifs calent leurs offres dessus. Mais pas Engie, qui en a

créé 8 pour ses offres à prix libre, et ça change tout. Nîmes, Biarritz et Toulouse, qui sont en zone 1 en tarif réglementé y passent en 3. Calais et Lorient migrent de 2 à 4, Carpentras de 1 à 5. EDF a créé ses propres zones tarifaires aussi. Toulouse passe cette fois de la zone 1 en tarif réglementé à la 5 en prix libre, Caen de 2 à 4, Lille de 1 à 3. Alternata a également ses propres zones, tout comme Lampiris qui en a inventé 12 avant de devenir filiale du groupe Total. Entre la vingtaine d'offres disponibles, les prix et les zonages tarifaires qui varient, pas facile de s'y retrouver. Avez-vous intérêt à changer de fournisseur ou pas? Nos réponses en fonction de votre profil.

Vous avez souscrit à l'offre «Énergie moins chère» de l'UFC-Que Choisir (Lampiris)
Vous bénéficiez d'un prix du kWh HT à - 17% par rapport au tarif réglementé de septembre 2016 qui se situait lui-même à un niveau particulièrement bas.

Depuis, l'écart s'est encore creusé, cette offre reste de loin sans équivalent sur le marché du gaz.

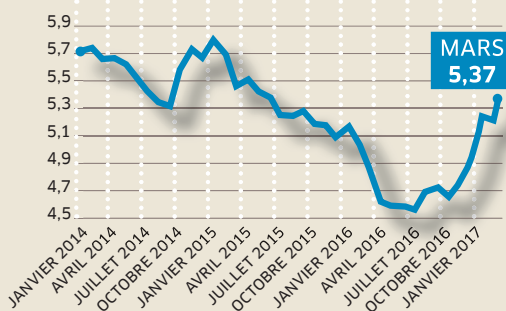
Vous êtes client d'Engie au tarif réglementé
Le nom «GDF Suez» figure encore sur votre facture. Elle peut baisser de 8,5% si vous changez de fournisseur.

Vous êtes client d'Engie en prix de marché
Si vous avez quitté le tarif réglementé, il y a un peu plus d'une chance sur deux pour que vous soyez resté chez Engie, et souvent avec une offre de marché à prix fixe sur 3 ans. Si vous avez souscrit courant 2016 quand le tarif réglementé était au plus bas (voir graphique) vous bénéficiez d'un prix intéressant. Sinon il y a mieux sur le marché en offre fixe sur 3 ans.

Vous êtes client d'un fournisseur alternatif en prix indexé sur le tarif réglementé
Tout dépend du pourcentage de réduction. Si le kWh est à - 10% c'est bien, sinon changez de fournisseur.

ÉVOLUTION DU TARIF RÉGLEMENTÉ DU GAZ

Prix par kWh en centimes d'euros



Le prix du gaz est orienté à la baisse. Il remonte en hiver. Si vous changez, faites-le hors période de chauffe quand les prix sont au plus bas.

LES MEILLEURES OFFRES EN GAZ

QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU DE CONSOMMATION

DYNEFF SEREIN ONLINE ou **DYNEFF SEREIN** si vous n'êtes pas accro au Web. Ce sont des offres à prix fixe sur 3 ans, avec le kWh à - 12%

(online) ou à - 11%. *Que Choisir* recommande d'attendre l'été pour souscrire, le tarif réglementé devrait avoir baissé, le prix des offres Dyneff aussi.